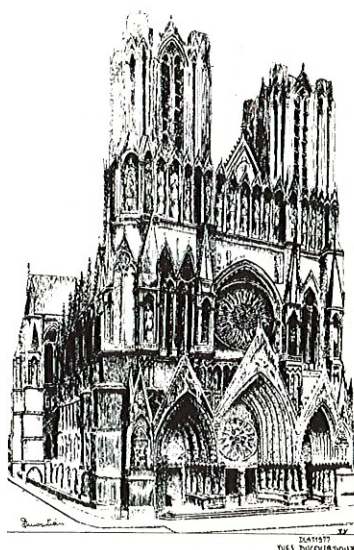




3BC

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2, rue André Joseph
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Laurent PATÉ

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA RÉGION CHAMPAGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT JUDICIAIRE

INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE REIMS

26, rue Buirette - 51100 REIMS
Téléphone : 03 26 84 97 57 - Télécopie : 03 26 84 97 58
cabinet.laurent.pate@wanadoo.fr

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision des associés en date du 13 novembre 2024, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

• **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières d'exploitation.

Les derniers comptes annuels clos le 31 décembre 2023, étant éloignés de plus de 6 mois par rapport à votre décision de vouloir transformer votre société en société par actions simplifiée, j'ai demandé à avoir une situation comptable datant de moins de 6 mois par rapport à la date de mon rapport. A ce titre, il m'a donc été remis une situation comptable en date du 30 juin 2024.

La synthèse de l'analyse de cette situation comptable, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, est la suivante :

Le résultat est bénéficiaire de 35 028 euros, contre un résultat déficitaire de 7 753 euros au 31 décembre 2023.

Les capitaux propres s'élèvent à 44 540 euros au 30 juin 2024 contre 9 512 euros au 31 décembre 2023.

J'ai effectué un examen limité sur cette situation et en ai tiré les constats suivants :

- le chiffre d'affaires, à savoir la production vendue est de 1 076 598 euros, sur 6 mois. Si l'on ramène ce chiffre sur une période de 12 mois, on obtient un chiffre de 2 153 196 euros contre un chiffre d'affaires net de 2 054 492 euros au 31 décembre 2023. Ce calcul met en évidence une hausse de chiffre d'affaires qui pourrait être de 4,80%.
- La marge commerciale est en progression puisqu'elle passe de 73,3% au 31 décembre 2023 à 73,74% au 30 juin 2024.
- le montant des autres charges externes est de 201 740 euros, sur 6 mois. Si l'on ramène ce chiffre sur une période de 12 mois, on obtient un chiffre de 403 480 euros contre un montant de charges externes de 409 374 euros au 31 décembre 2023.

Ce calcul met en évidence une légère baisse des charges externes qui, selon cette proratisation, serait de 1,44%.

- le montant des charges de personnel (hors indemnités de rupture conventionnelle), cotisations sociales comprises, est de 388 664 euros sur 6 mois. Si l'on ramène ce chiffre sur une période de 12 mois, on obtient un chiffre de 777 328 euros contre un montant de charges de personnel de 824 651 euros au 31 décembre 2023. Ce calcul met en évidence une baisse des charges de personnel, selon cette proratisation, serait de 5,74%.

Ainsi, on ne constate aucune détérioration de la situation économique et financière par rapport aux comptes annuels clos le au 31 décembre 2023.

- **Mission du commissaire à la transformation**

Pour rappel, la société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims le 10 octobre 2022 sous le n°894 511 377.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de ma part les observations suivantes :
- au regard de la situation comptable établie au 30 juin 2024, on constate un résultat bénéficiaire de 35 028 euros.

A la date de mon rapport, les capitaux propres, en sus du résultat émanant de la situation remise, sont donc constitués de la façon suivante :

- capital : 5 000 euros
- réserve légale : 500 euros
- report à nouveau : 4 012 euros ;

Au total, ils s'avèrent donc positifs de 44 540 euros.

Cette constatation fait état de la prise en compte de la décision de l'associée unique concernant l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2023 qui s'est tenue le 21 juin 2024 qui a pris pour décision d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- 4 012 euros en report à nouveau.

Le 03 décembre 2024, il est prévu, dans le cadre d'une décision des associés, de procéder à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée, le capital restant fixé à 5 000 euros.

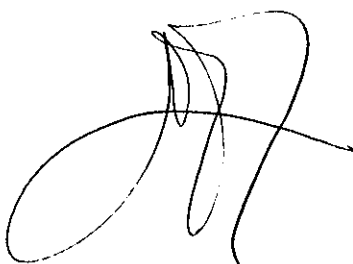
- **Conclusion**

Selon la base de mes travaux, j'atteste, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le même temps, en fonction des éléments en ma possession à ce jour, je peux indiquer qu'aucun événement n'est venu obérer la situation de la société et je n'ai pas été avisé de l'existence d'éventuels avantages particuliers.

Fait à Reims,
le 25 novembre 2024

Le Commissaire à la transformation
Laurent PÂTÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a horizontal stroke extending to the right.